Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 064-200087567-20230926-CA20230926\_13-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège: 29 cours du comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

## **SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

<u>PRESENTS</u>: M. CURUTCHARRY, Président; Mmes CASTEL 1ère Vice-présidente, ECHEVERRIA 2ème Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS**: MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET

POUVOIRS: M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. BROUCARET à Mme BUTORI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 13 - OSPB : CONVENTION DE PARTENARIAT 22/23 AVEC LA SCENE NATIONALE SUD AQUITAIN (SNSA)

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023 de l'Orchestre du Pays Basque et du Conservatoire Maurice Ravel en collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée d'une série de 3 concerts pour l'Orchestre, ainsi que différents dispositifs pédagogiques à destination des élèves du Conservatoire.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président, Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 064-200087567-20230926-CA20230926\_13-DE

## Ce partenariat mentionne ainsi :

- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour les concerts de l'Orchestre suivants :
  - Concert d'ouverture de saison
  - La Symphonie du Temps qui passe
  - Révélations de La Musique Classique
- Les projets pédagogiques suivants :
  - Ecole du Spectateur
  - Tous au Spectacle
  - **Grandes Classes**

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Scène Nationale du Sud Aquitain.

**DONT ACTE**